

RAPPORT DE REFOULEMENT

SEM [REDACTED]

établi par : [REDACTED]
 Poste / Brigade : [REDACTED], le 06.07.2024

Info-Centre pol cant
 Aff :
 elle-même
 No requis : [REDACTED]

Destinataire : Réf : [REDACTED] Visa :
 SPOP FL / JCS Etrangers Asile
 Doubles à :
 SEM

 Annexe(s)

Réquisition du SPOP Etrangers Asile du : 03.06.2024

Identité complète

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Décision prise : Procédure DUBLIN.

Condamnation motifs : ---

Refolement : Le 03.06.2024, le Service de la Population du canton de Vaud (SPOP) nous a adressé une réquisition relative au renvoi de la famille [REDACTED] laquelle faisait l'objet d'une décision fédérale de renvoi de Suisse, entrée en force le 24.01.2024. Dans la foulée, ce service a inscrit cette famille sur le vol spécial du 03.07.2024 au départ de Zurich à destination de Zagreb HRV.

Le jour en question, le 03.07.2024 à 0455 vu la dérogation du Conseil d'Etat pour l'heure d'interpellation, la famille a été prise en charge par les équipes sol composées comme suit :

[REDACTED]



Le soussigné et l'insp _____ responsable des LOG, ont également supervisé les opérations.

Les ETP sol ont été assistés dès la prise en charge par :

_____, médecin de l'OSEARA ;

_____, traductrice en langue turque.

Notons encore la présence sur place lors de l'interpellation de :

_____, représentante du SPOP ;

_____, de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) ;

ainsi que d'un groupe d'appui pour la sécurité intérieure et extérieure composé comme suit :

Dès la prise en charge, _____ du SPOP, par l'entremise de l'interprète, s'est entretenue avec Mme _____ concernant le renvoi et la suite de la procédure. Cette dernière a refusé de se lever et de se préparer pendant plusieurs minutes allant jusqu'à se frapper légèrement la tête contre le mur. Elle a été retenue sans contrainte. Vers 0510, cette mère de famille a été vue par le médecin et déclarée "fit to transfer" et "fit to fly". Elle a également essayé d'ouvrir la fenêtre, sans succès vu la présence policière.

Durant l'intervention, toute la famille a été fouillée avec le détecteur de métaux. Les échanges verbaux se sont déroulés via l'interprète qui a bien été comprise de la famille.

Entretemps, les enfants ont également été pris en charge et ont pu préparer les affaires à emporter. Ils ont été vus par le médecin de l'OSEARA qui les a également déclarés "fit to transfer" et "fit to fly".

Finalement vers 0525, _____ s'est habillée et est montée dans le bus rejoindre ses enfants après avoir finalement préparé les bagages en remplissant 5 sacs d'effets personnels.

84/00/0012 01/14

Le départ sur Zurich s'est fait vers 0540 et le déplacement s'est effectué sans

incident. La remise à Zurich s'est déroulée sans problème vers 0835.

Par la suite, vers 0845, les médecins de l'OSEARA sur place ont déclaré la famille "fit to fly" et celle-ci a embarqué à 1035 à bord du vol spécial.

Le vol s'est déroulé sans incident jusqu'à la remise aux services d'immigration de l'Aéroport de Zagreb.

Les accompagnants durant le vol étaient :

Pour le détail et la chronologie de ce renvoi, il y a lieu de se référer aux fichiers LOG joints au présent écrit.

Destination : Zagreb HRV, ME 03.07.2024 à 1220 (heure locale).

Papier d'identité : LP Dublin.

Titre de transport : Vol spécial.

Numéraire : L'argent de Mme , soit CHF 20,50,-, inventorié et restitué contre signature.

Viatique : ---

Bagages : Les effets personnels de la famille, soit 7 bagages de soute (sacs en toile à usage unique, 1 par enfant et 5 pour la maman).

Organes frontières avisés : Police Aéroport ZRH par swissREPAT.
Service d'immigration de Croatie par SEM / DUBLIN .

Remarques : Ordonnance de perquisition notifiée dès l'entrée en chambre.

Concernant le vol :

Team Leader :

Médecins OSEARA : M

Représentant CNPT :

Agent d'intervention VD : ..

Signature(s)

Annexes : 3 logs

RECEVU LE 07/07/19



**Service de la population
Départs et mesures**

Avenue de Beaulieu 19
1014 Lausanne

PAR COURRIEL : _____

Police cantonale
Brigade Migration Réseaux Illicites (BMRI)
Centre de la Blécherette
1014 LAUSANNE

Dossier
N/réf.

Lausanne, le 3 juin 2024

Réquisition du Service de la population, Division asile

Cas LasI

Cas LEI

Nom :

Prénom :

Né(e) le :

Dernier domicile connu :
Foyer

Nationalité :

Lieu de naissance :

Dernier emploi connu :

Etat civil :

Fils de

et de

La personne susmentionnée, ainsi que ses enfants _____ et _____ fait l'objet d'une décision fédérale de renvoi de Suisse, entrée en force le 23.01.2024, il s'agit d'un cas **Dublin Croatie** devant participer au vol spécial Croatie du **03.07.2024**, une demande de perquisition est en cours auprès du TMC.

Au vu de ce qui précède, nous vous saurions gré de bien vouloir interpellier ces personnes à leur domicile et assurer leur accompagnement, jusqu'à Zagreb lors du vol spécial Croatie du 03.07.2024.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre précieuse collaboration.



Annexes : photographies, courriel du SPOP, décision du SEM, courriel de la PNVD



MEDIF - MEDICAL INFORMATION FORM

1. Patient			
Name		First name	
Number	Date of Birth	Gender	
		female	
2. Medical expert (First name / Name)			
Address/E-Mail		Phone contact number (+prefix) preferably mobile phone	
oseara@hin.ch		+41	
3. Diagnosis in details (including date of onset of current illness, episode or accident and treatment)			
Vd F32.1			
Is the illness contagious?	Yes <input type="checkbox"/>	No <input checked="" type="checkbox"/>	
Suicidality?	Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>	n.a. <input checked="" type="checkbox"/>
Indication of hunger strike?	Yes <input type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>	n.a. <input checked="" type="checkbox"/>
Nature and date of any recent and/or relevant surgery.			
<input checked="" type="checkbox"/> Keine Angaben			
4. Current symptoms and severity			
<input type="checkbox"/> Keine Angaben			
Schlafstörungen, depressive Symptome, Angst			
5. Escort			
a. Is the patient fit to travel unaccompanied?	Yes <input type="checkbox"/>	No <input checked="" type="checkbox"/>	
b. If no, who should escort the patient?	Doctor <input type="checkbox"/>	Nurse <input checked="" type="checkbox"/>	Other <input type="checkbox"/>
6. Mobility			
a. Is the patient able to walk without assistance?	Yes <input checked="" type="checkbox"/>	No <input type="checkbox"/>	
b. Wheelchair required for boarding.			
WCHR <input type="checkbox"/>	WCHS <input type="checkbox"/>	WCHC <input type="checkbox"/>	



N 832 984

Date	Aussage	Erkenntnis	Konsequenz	Bemerkung
18.2.23	Anmeldung	Vd F32.1 16.2.24 RSA kein psy Termin	<input type="checkbox"/> Administrative Kontraindikation <input type="checkbox"/> Medizinische Kontraindikation <input type="checkbox"/> tauglich <input checked="" type="checkbox"/> tauglich, MP <input type="checkbox"/> tauglich, Arzt <input type="checkbox"/> tauglich, andere	<input type="checkbox"/> Fragen beantworten <input type="checkbox"/> Aktueller Arztbericht beibringen <input type="checkbox"/> "Arztbericht im Rückkehrbereich" beibringen <input type="checkbox"/> Neubeurteilung 6 Wochen <input checked="" type="checkbox"/> Vorausgesetzt es liegen keine weiteren med. Unterlagen von Erkrankungen vor oder auch nur schon Kenntnisse über regelmässige Arzt- oder Therapeutenbesuche, welche in der Verantwortung des Kantons nicht eingereicht oder gemeldet worden sind, besteht keine Kontraindikation für eine Flugreise.

**TRIBUNAL DES MESURES
DE CONTRAINTE**

Av. de Longemalle 1
1020 Renens

ORDONNANCE

rendue par le Tribunal des mesures de contrainte

le 11 juin 2024 dans la cause _____ concernant _____ née le
_____ domiciliée c/o Foyer l _____

* * * * *

Vu la requête du 3 juin 2024 du Service de la population (ci-après : SPOP) au Tribunal des mesures de contrainte, tendant à ce que soit ordonnée la perquisition du logement présumé de _____ et à ce que cette tâche soit déléguée à la Brigade Migration Réseaux Illicites (BMRI),

vu les pièces produites par le SPOP à l'appui de sa requête,

vu les pièces complémentaires produites par le SPOP par courriel du 6 juin 2024,

vu la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi, RS 142.31), la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI, RS 142.20) et la loi du 18 décembre 2007 d'application dans le canton de Vaud de la législation fédérale sur les étrangers (LVLEI, BLV 142.11) ;

attendu que le SPOP a requis que soit ordonnée la perquisition de la chambre de _____, ainsi que tous les locaux auxquels l'intéressée pourrait avoir accès, au sein du Foyer _____ afin de permettre l'exécution de la décision fédérale de renvoi prise à son encontre,

qu'à teneur de l'art. 70 al. 2 LEI, lorsqu'une décision de renvoi ou d'expulsion a été rendue en première instance, l'autorité judiciaire peut ordonner la perquisition d'un logement ou d'autres locaux si elle soupçonne que l'étranger s'y trouve caché ou que des documents de voyage et d'identité nécessaires à la procédure et à l'exécution du renvoi y ont été cachés,

ORDONNANCE N° 119

que la perquisition a pour but d'assurer que la procédure puisse se poursuivre ou que la décision de renvoi ou d'expulsion puisse être exécutée (Kurt/Leyvraz, in Code annoté de droit des migrations, n. 6 *ad* art. 70 aLEtr),

que la compétence pour ordonner une telle perquisition appartient au Tribunal des mesures de contrainte (art. 32 al. 1 LVLEI), qui requerra cas échéant la police d'y procéder (art. 32 al. 2 LVLEI),

qu'en l'occurrence, – entrée illégalement en Suisse accompagnée de ses deux enfants – a fait l'objet d'une décision du Secrétariat d'Etat aux migrations (ci-après : SEM) le 8 janvier 2024 de non-entrée en matière sur sa demande d'asile en Suisse et de renvoi en Croatie, à savoir l'Etat Dublin responsable,

que cette décision a été confirmée le 23 janvier 2024 par le Tribunal administratif fédéral qui lui a imparté un délai de départ au 24 janvier 2024,

que le 21 février 2024, – qui n'avait pas quitté la Suisse conformément à la décision exécutoire précitée – a refusé de signer une déclaration de départ volontaire en Croatie,

que lors de ce refus de signer la déclaration précitée, a été expressément informée qu'en l'absence de départ volontaire, elle s'exposait à des mesures de contrainte,

que par la suite, a fait plusieurs demandes d'aide d'urgence qui lui ont été accordées par le SPOP les 11 mars, 22 mars, 12 avril, 17 mai et 31 mai 2024,

qu'à chaque octroi de l'aide d'urgence, a été rendue attentive à sa situation illégale en Suisse et à son obligation de quitter la Suisse (P. 4),

qu'au regard des circonstances du cas d'espèce, il y a tout lieu de supposer que ne collaborera pas à son renvoi ayant en effet démontré, par son comportement, notamment par son refus de signer une déclaration de départ volontaire en Croatie et sa persistance à rester illégalement en Suisse malgré les nombreux rappels de sa situation par le SPOP afin d'inciter son départ volontaire, qu'elle s'opposait catégoriquement à son départ de Suisse,

que la perquisition est ainsi légitime,

qu'elle est en outre proportionnée, le comportement de n'offrant guère d'alternatives moins dommageables, étant précisé que le renvoi sous contrainte de l'intéressée et de ses enfants est prévu au début du mois de juillet 2024, soit dans les prochaines semaines,

qu'au vu de ce qui précède, il y a lieu d'ordonner la perquisition de la chambre de
ainsi que tous les locaux auxquels l'intéressée pourrait avoir accès, au sein
du Foyer F ;

attendu que la police cantonale, par sa Brigade Migration Réseaux Illicites, sera
requis de procéder à cette perquisition ;

attendu que les frais de la cause sont laissés à la charge de l'Etat.

En application des art. 70 al. 2 LEI et 32 LVLEI,
le Tribunal des mesures de contrainte :

- I. **ordonne** la perquisition de la chambre de ainsi que de tous les
locaux auxquels l'intéressé pourrait avoir accès, au sein du Foyer
- II. **requiert** la police de procéder à la perquisition mentionnée sous chiffre I ;
- III. **dit** que les frais de la cause sont laissés à la charge de l'Etat.

La présidente :



La greffière :



Procès-verbal de notification

Le policier soussigné certifie avoir notifié la présente ordonnance à :

.....

....., le 03.06.2024 signature du policier :

L'ordonnance qui précède est notifiée à :

Police cantonale, brigade des migrations et réseaux illicites (BMRI)

et communiquée à :

Service de la population, par courrier électronique

Voies de droit :

En vertu de l'art. 30 LVLEI, la présente décision peut faire l'objet d'un recours. Celui-ci doit être signé, sommairement motivé et adressé à la Chambre des recours pénale du Tribunal cantonal dans un délai de 10 jours dès la notification de la décision contestée.

Brigade Migration Réseaux Illicites

LOG relatif au RAPATRIEMENT

Nom:

Prénom :

Né le :

Origine :

Sexe:

F

Le log doit contenir toutes les décisions et les mesures (modifications ou levées comprises) prises depuis le moment où la personne a appris qu'elle allait être rapatriée jusqu'à celui de sa remise aux autorités du pays de destination. Après le rapatriement, l'original du log doit être joint aux documents de l'office cantonal compétent en la matière et une copie doit être jointe à ceux de swissREPAT.

Entretien préparatoire :

Effectué le _____ de _____ à _____

Effectué par _____

n'a pas été effectué. Motif : Renvoi sensible

LOG terminé le 03.07.2024 à 1220 à Zagreb par _____

Signature :

Equipe au sol (nom, grade, matricule) :

Escorte aérienne (nom, grade, matricule) : ...

Compagnie(s) aérienne(s) :

RETOUR, 1013 07/24

Fouille de la personne effectuée : OUI NON Par (matricule, ...) ... Heure : 05²⁴.....
(dès la prise en charge/interpellation)

Si réponse « non » détailler la raison : /.....

Dépôt (argent-valeurs-contenu du sachet) :

- portemonnaie contenant CHF 20.50 (1x20.-) + (1x0,50)
 - téléphone avec inscription terrospark
 - Carte "Swiss bankers" se terminant par ; sans nom
 - 1 téléphone rectangulaire (avec fils)
 - 1 carnet de vaccination au nom de AKSLI Dila
 - 1 batterie externe grise
 - 1 boîte noire contenant des écouteurs sans fil
- } dans 1 sac à main
- Signature du DEPA: *[Signature]*

Habillement du DEPA (nb-genre-couleur) :

- Top court noir
- Jeans bleu
- Veste bleu clair
- Baskets blanches
- 1 lot de bijoux
- 1 paire lunettes de soleil
- 1 câble chargeur rose
- 1 câble chargeur noir
- divers objets et papiers

- Bagages (nb-genre-couleur) :
- 1 gros sac aux motifs rouges & bleus, rempli d'habits
 - 1 gros sac avec ~~objets~~ & autres objets / documents médicaux
 - 3 sacs bazar (---)

Médicaments (noms-posologie) :

Contrôle des médicaments par OSEARA : OUI NON

- Clonazepam Zentiva Caps 5 / 1 capsule max 3x par jour renouvelable jusqu'au 10.07.24. // Sachet contenant 8 comprimés (L=tranxilium)
- Sachet avec d'autres médicaments sans ordonnance (contrôle par médecin. à donner à l'aéroport)
Le sachet est séparé de la réserve de tranxilium

04:08:17:014 07:24



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RS/VS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom	J	Prénom	Date de naissance	Date	Heure Suisse	Libellé	Matricule
				03.07	04 ⁵⁵	Entrée dans la chambre n°5, réveil Mme dans son lit	-
				03.07	04 ⁵⁷	Discussion avec :/SPOD, avec l'interprète en langue turque, explications sur le renvoi & la suite de la procédure.	--
				03.07	04 ⁵⁹	refuse de se lever & de se préparer pour partir, explications à Mme précise qu'elle est prête à se tuer.	-
				03.07	05 ⁰²	Ordonnance notifiée et laissée sur table de la chambre.	-
				03.07	05 ⁰⁵	, en pleurs, refuse de se préparer & réitère le refus de partir.	--
				03.07	05 ⁰⁹	, se tape la tête contre le mur, retenue par , sans contrainte, arrête de se taper la tête.	
				03.07	05 ¹¹	4 médecin parle avec (toujours dans son lit). Médecin la déclare "fit to transfer + "fit to fly"	
				03.07	05 ¹²	Depuis son lit, tente d'avoir la frêle (état hystérique), empêchée, sans contrainte.	
				03.07	05 ¹⁶	refuse de sortir de son lit. Elle est avinée que ses deux enfants sont prêts.	
				03.07	05 ²⁴	s'habille	
				03.07	05 ³⁰	propose à d'aller aux WC, elle refuse	-

03.07.2018 15:30



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RS/VS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Date	Heure Suisse	Libellé	Matricule
03.07	05 ³¹	désigne un téléphone noir défectueux qu'elle ne veut pas emporter.	-
03.07	05 ³⁸	sort fumer une cigarette devant le bâtiment.	-
03.07	05 ⁴⁰	monte dans le bus	-
03.07	05 ⁴¹	demande à téléphoner à son avocat.	-
03.07	05 ⁴⁶	Depart du bus. Situation calme.	-
03.07	05 ⁵²	Il pleure. Un mouchoir lui a été donné. a caressé la joue de son fils qui est assis devant elle.	-
03.07	06 ¹¹	enlève sa veste. La situation est calme.	-
03.07	06 ³⁰	aimerait appeler une connaissance. Il lui a été dit que pour le moment ce n'était pas possible mais qu'elle pourrait appeler un avocat.	-
03.07	06 ⁴⁶	a besoin d'aller aux toilettes. Nous sortirons à la prochaine aire d'autoroute.	-
03.07	06 ⁴⁷	Nous nous sommes arrêtés à l'aire de repos de Huerst pour que le DEPA puisse aller aux toilettes.	-
03.07	06 ⁵⁰	a essayé d'appeler Asilex, son avocat, avec son téléphone portable. Il n'a pas répondu.	-

03.07.2018 11:55



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RS/VS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom :

Prénom

Date de naissance :

Date	Heure Suisse	Libellé	Matricule
03.07	0653	a envoyé un mail à son avocat pour lui dire qu'elle était en route pour la Croatie.	-
03.07	0655	Nous reprenons le bus en direction de Zürich. Nous lui proposons un café froid, elle accepte.	-
03.07	0856	Arrivée à l'aéroport.	-
3.7.	0845	Medi-Check	
3.7	0848	Sohn geht auf Toilette - kann nicht Sohn trinkt Wasser	
3.7	0848	Tochter möchte kein Wasser	
3.7	0852	Mutter geht rauchen	
3.7	0853	Sohn geht auf Toilette	
3.7	0903	Tochter + möchten beide weder etwas Sohn essen, noch trinken	
3.7	0909	Mutter trinkt Wasser	
3.7	0920	Mutter geht auf Toilette	

00/00/0000 00:00



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RSNS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Date	Heure Suisse	Libellé	Matricule
3.7	0924	Sohn muss auf die Toilette	
3.7	0933	Mutter geht rauchen	
3.7.	0942	Sohn erhält einen "Spitzbueb" Mutter erhält Wasser	
3.7	0946	Mutter möchte Anwalt anrufen ↳ wird ihr im Beisein von Flugbegleiterin genehmigt	
	0955	Tochter trinkt Wasser	
0307	0945	La maman demande à appeler son avocat. L'appel est fait avec l'inspe	
0307	10 ⁰⁰	Tochter isst Spitzbub	
3.7	10 ⁰³	Mutter geht rauchen	
3.7	10 ²¹	Mutter trinkt Wasser	
3.7	1001	Mutter fragt nach ihrer Medikation. Diese sind bereits auf dem Tisch. Sie fragt im Flügel ob sie noch benötigt.	
	1035	La DEPA est accompagnée dans l'avion. siège 12D avec les 2 enfants à côté d'elle. DEPA calme et sans entraves.	



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RS/VS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom	Prénom	Date de naissance	Date	Heure Suisse	Libellé	Matricule
			03.07	1038	La DEPA demande à avoir un médicament, sans pouvoir dire lequel. Le médecin est appelé. le médecin lui donne 100mg de certalun avec un verre d'eau. Elle a pris le médicament. elle mange un mini Biberli.	Elle avait 150mg pour ses varices.
				1050	la DEPA demande quand son téléphone lui sera rendu. Avec Google translate il lui est dit: avant l'atterrissage.	- -
				1054	la DEPA discute avec sa fille. situation calme.	- -
				1055	Nous proposons de l'eau à la DEPA. Elle accepte. Elle boit et donne de l'eau à sa fille.	-
				1059	la DEPA demande si à leur arrivée ils iront directement au camp. il lui est répondu que nous n'avons pas cette information.	-
				1112	Décollage. la DEPA tousse régulièrement.	-
				1119	la DEPA redemande à avoir son téléphone. Il lui est dit: juste avant l'atterrissage.	-
				1124	Service à bord. la DEPA ne veut rien manger. Elle demande un café. Il lui est répondu que les boissons chaudes ne sont pas prévues. Elle ne veut rien boire d'autre.	-
				1209	Atterrissage à Zagreb.	-

03/07/2015 07:19

Brigade Migration Réseaux Illicites

LOG relatif au RAPATRIEMENT

Nom:

Prénom :

Né le :

Origine :

Sexe: M

Le log doit contenir toutes les décisions et les mesures (modifications ou levées comprises) prises depuis le moment où la personne a appris qu'elle allait être rapatriée jusqu'à celui de sa remise aux autorités du pays de destination. Après le rapatriement, l'original du log doit être joint aux documents de l'office cantonal compétent en la matière et une copie doit être jointe à ceux de swissREPAT.

Entretien préparatoire :

Effectué le _____ de _____ à _____

Effectué par _____

n'a pas été effectué. Motif : Renvoi sensible

LOG terminé le 03 07 26 à 1226 à Zagreb par _____

Signature : 

Equipe au sol (nom, grade, matricule) : _____

Escorte aérienne (nom, grade, matricule) - 1240

Compagnie(s) aérienne(s) : _____

03.07.2026 12:26

Fouille de la personne effectuée : OUI NON Par (matricule) : Heure :

(dès la prise en charge/interpellation)
Si réponse « non » détailler la raison : *Enfant, ses habits ont été fouillés et il s'est changé sous notre surveillance.*

Dépôt (argent-valeurs-contenu du sac) :

- *1x smartphone (placé dans le sac à main de la Naman)*

Signature du DEPA :

Habillement du DEPA (nb-genre-couleur) :

- *1x T-shirt noir avec motif*
- *1x training noir*
- *1x pair de chaussettes*
- *1x veste verte*
- *1x pair de chaussures grises*

Bagages (nb-genre-couleur) :

- *1x petit sac à dos noir*
- *1x Sac bagarre*

Médicaments (noms-posologie) :

Contrôle des médicaments par OSEARA : OUI NON

- *Pas de médicament et pas de rapport médical*

887885002 81679



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RSNS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Date	Heure Suisse	Libellé		
3.7.24	0555	DEPA pris en charge. À l'entrée dans la chambre, il était dans son lit. Notre entrée l'a réveillé.		
	0458	Le DEPA pleure dans son lit		
	0500	La situation est calme et le DEPA ne pleure plus, toujours dans son lit et joue avec une peluche.		
	0505	Dogac, à notre demande traduite en français par l'interprète, commence à préparer son sac sous notre supervision et avec notre aide.		
	0529	DEPA en état d'être transféré et de voter		
	0520	Le DEPA et ses affaires sont chargés dans le bus.		
	0527	Il est demandé au DEPA si il a besoin d'aller aux toilettes et s'il a faim. Il répond que non. Il lui est aussi demandé s'il a soif. Ce n'est pas le cas.		
	0530	Le DEPA est calme, il joue sur son téléphone		
	0544	Départ du Bus		
	0548	Nous expliquons au DEPA qu'il peut demander à tout moment s'il a besoin d'aller aux toilettes, s'il a faim ou soif. Il dit qu'il voudrait aller aux toilettes.		
	0612	Le DEPA retire sa veste car il a trop chaud. Il lui est re-demandé s'il veut qu'on s'arrête pour qu'il aille aux toilettes. Il dit que		

SAISONNIÈRE 2018



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RS/VS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom		Prénom	Date de naissance :	
Date	Heure Suisse	Libellé		Matricule
3.7.24	0635	Le DEPA demande à sa maman si elle peut lui partager Internet. Elle ne lui répond pas		
	0647	Le bus s'arrête à l'air du repas de Thurst pour effectuer une pause toilette.		
	0650	Le DEPA sort des toilettes et retourne dans le bus.		
	0656	Le bus se remet en marche en direction de Zürich		
	0833	Le DEPA souhaite aller aux toilettes		
	0836	Arrivée à l'aéroport de Zürich		
	0900	Le smartphone est placé dans le sac à main de la maman.		
03.07	1038	Depa assis calme dans l'avion		
	1045	Depa prend un verre d'eau + change de place avec sa sœur (côté hublot)		
	1057	L'avion se déplace en direction de la piste de décollage		
	1113	L'avion décolle, situation calme		

0000000000 0000

Brigade Migration Réseaux Illicites

LOG relatif au RAPATRIEMENT

Nom:

Prénom :

Né le :

Origine : ---

Sexe: F

Le log doit contenir toutes les décisions et les mesures (modifications ou levées comprises) prises depuis le moment où la personne a appris qu'elle allait être rapatriée jusqu'à celui de sa remise aux autorités du pays de destination. Après le rapatriement, l'original du log doit être joint aux documents de l'office cantonal compétent en la matière et une copie doit être jointe à ceux de swissREPAT.

Entretien préparatoire :

Effectué le _____ de _____ à _____

Effectué par _____

n'a pas été effectué. Motif : Renvoi sensible

LOG terminé le 03.07.2024 à 1222/h à Zagreb par _____

Signature : 

Equipe au sol (nom, grade, matricule): _____

Escorte aérienne (nom, grade, matricule) : _____

Compagnie(s) aérienne(s) : _____

REPRODUCTION INTERDITE

Fouille de la personne effectuée : OUI NON Par (matricule) : Heure :

(dès la prise en charge/interpellation)
Si réponse « non » détailler la raison : Ses habits ont été contrôlés et le DEPA s'est changé devant nous.

Dépôt (argent-valeurs-contenu du sachet) :

-
-
-
-

Signature du DEPA :

Habillement du DEPA (nb-genre-couleur) :

- .. pantalon leggin noir
- pull rose
- chaussettes
- chaussures type crocs roses
- veste gilet polaire rose
- poupee

Bagages (nb-genre-couleur) :

- Sacs bazar contenant les habits
-
-
-

Médicaments (noms-posologie) :

Contrôle des médicaments par OSEARA : OUI NON

- pas de médicament, pas de rapport médicament
-
-
-

849887878 87774



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RS/VS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Date	Heure Suisse	Libellé	Matricule
03.07.24	0455	Entrée dans la chambre de la famille. L'enfant dort dans un lit avec son frère.	- -
03.07.24	0458	L'enfant s'est réveillée, est calme.	- -
03.07.24	0504	La fille s'est levée pour rejoindre sa mère en discussion. Nous l'avons gardée vers le lit avec son frère. Elle pleure.	- -
03.07.24	0505	La fille est calme. Elle s'habille avec notre aide.	- -
03.07.24	0506	L'interprète prend contact avec l'enfant et lui explique la situation.	- -
03.07.24	0507	Les affaires de la fille sont mises dans un sac.	- -
03.07.24	0514	Situation calme. L'enfant aide à préparer ses affaires.	- -
03.07.24	0520	Apte pour le transfert et pour le vol	- -
03.07.24	0522	L'enfant est dans le bus, assise sur un siège enfant. La situation est calme.	- -
03.07.24	0527	Nous avons demandé à l'enfant si elle avait besoin d'aller aux toilettes, elle nous a dit non. Elle ne voulait pas boire, ni manger.	- -
03.07.24	0535	Nous lui avons demandé si elle a froid, elle a répondu que non.	- -

COPIE DE LA PAGE



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RSVS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Date	Heure Suisse	Libellé	Matricule
03.07.24	0544	Départ du bus.	-
03.07.24	0548	L'interprète leur dit à notre demande qu'il faut nous dire s'ils ont besoin d'aller aux toilettes et s'ils veulent manger ^{ou boire}	-
03.07.24	0647	Nous nous sommes arrêtés à l'aire de repos de Huerst pour aller aux toilettes. Le DEPA ne souhaite pas s'y rendre	-
03.07.24	0656	Le bus reprend la route en direction de Zürich	-
03.07	0856	Arrivée à l'aéroport.	-
03.07	1037	Arrivée dans l'avion. La DEPA est calme. Siège 12E avec son frère et sa maman à côté.	-
03.07.	1045	Nous proposons un verre d'eau à la DEPA. Elle le refuse.	-
03.07	1048	La DEPA pleure ^{après nous l'avons} car elle doit changer de place pour être entre sa mère et son frère (12E)	-
03.07	1050	La DEPA arrête de pleurer.	-
03.07	1051	La DEPA mange un petit bout de biscuit donné par sa mère.	-
03.07	1056	La mère de la DEPA lui propose de l'eau. Elle accepte et bois.	-

RSVS/FRONTEX 03.07.24



- Préciser l'accord du corps médical pour le transfert routier et aérien du DEPA (RS/VS/FRONTEX)
- Indiquer l'entravement / le désentravement du DEPA avec le niveau correspondant
- Mentionner le montant du viatique remis au DEPA par le SEM (quittance signée)
- Faire signer la remise de l'argent du dépôt au DEPA et de ses valeurs personnelles (rubrique dépôt)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Date	Heure Suisse	Libellé	Matricule
03.07	1112	L'avion décolle. La DEPA est calme et eueuse.	
03.07	1117	Nous proposons à la DEPA de classiner. Elle accepte et choisit son dessin.	
03.07	1125	Nous donnons un sandwich du fromage à la DEPA qu'elle mange.	
03.07	1130	Nous donnons un peu de coca zéro à la DEPA qu'elle boit.	
03.07	1134	La DEPA donne le reste de son sandwich à son frère et mange un febrone. Nous lui proposons de l'eau. La DEPA refuse.	
03.07	1144	La DEPA choisit un autre dessin.	
03.07	1208	L'avion atterrit à Zagreb. Situation calme.	
03.07	1214	La DEPA mange une petite tomate.	
03.07	1220	La DEPA a été remise aux autorités à Zagreb. (une heure locale Zagreb)	

*****77774 5773